



# Conditions générales de vente et Règlement intérieur des formations proposées par Potagers & Compagnie

Mise à jour : 17 septembre 2024

Potagers & Compagnie est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui agit pour la transition agroécologique par la production bio, l'expérimentation, la formation et le développement de potagers communaux et d'entreprise. Nos formations sont basées sur notre expérience concrète de producteur bio et sur nos partenariats scientifiques et techniques (Montpellier SupAgro, Groupement de recherche en agriculture biologique, Lycée agricole de la Provence Verte, etc.). Ce sont des formations solides et opérationnelles, avec toujours une part importante de pratique au champ. Potagers & Compagnie est un organisme de formation professionnelle (numéro d'activité 93830611383), certifié Qualiopi.

## Inscription et paiement

L'inscription aux formations s'effectue par courriel ([contact@potagers-compagnie.fr](mailto:contact@potagers-compagnie.fr)) ou par courrier, elle s'accompagne du versement d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le solde est à verser au moins 5 jours avant le début de la formation. Si l'inscription intervient moins de 5 jours avant le début de la formation, la totalité des frais de formation sont à verser en une fois. L'adresse postale est : Potagers & Compagnie, Ferme Saint-Georges, 580 chemin de Saint-Georges, 83143 LE VAL et les chèques sont à libeller à l'ordre de : Potagers & Compagnie.

L'inscription d'un stagiaire ne sera définitive que lors du versement complet du solde et nous ne pouvons garantir qu'une place sera encore disponible à cette date. Le non-versement du solde dans la période impartie sera considéré comme une annulation et les frais d'annulation, dans les conditions mentionnées ci-après, seront appliqués. L'inscription à l'une de nos formations implique l'adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente et Règlement intérieur.



## Rétractation, interruption, annulation

Conformément à l'article L.121-21 du code de la consommation, chaque stagiaire dispose d'un délai de quatorze jours à compter de l'inscription, et de dix jours à compter de la signature de son contrat de formation pour exercer son droit de rétractation.

En cas d'annulation du fait du stagiaire, une retenue sera effectuée. Elle sera de 30 % des frais de formation si le désistement a lieu plus de 5 jours avant le début du stage, et de 50 % si le désistement a lieu moins de 5 jours avant le début du stage.

Si le stagiaire interrompt la formation pour un cas de force majeure, les sommes versées par le stagiaire lui seront remboursées au prorata de la durée de formation non accomplie.

Si le stagiaire interrompt la formation sans justifier d'un cas de force majeure, le prix de la formation restera dû dans son intégralité et les sommes d'ores et déjà versées au formateur lui seront définitivement acquises.

En cas d'annulation par l'organisateur, si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant notamment, les acomptes ou soldes seront intégralement remboursés, sans donner droit à une indemnisation supplémentaire. En cas d'annulation par l'organisateur pour raison de force majeure, aucun remboursement ne sera dû.

En fin de formation, le stagiaire se voit délivrer un certificat de réalisation, à condition d'avoir suivi de manière satisfaisante l'ensemble de la formation.

## Horaires et modalités pratiques

Sauf mention contraire sur la fiche pédagogique, les formations se déroulent à la ferme Saint-Georges, 580 chemin de Saint-Georges, 83143 LE VAL et l'accueil des stagiaires se fait de 9h à 17h. Il n'est pas possible de rester sur place après 17h et après la fin de la formation.

Sauf mention contraire sur la fiche pédagogique, le prix de la formation n'inclue pas le ou les repas. Il n'y a pas de possibilité de logement sur place.

Contenu des formations : les objectifs et modalités pédagogiques, les prérequis, les contenus pratiques, la durée, le tarif et les modalités d'évaluation de chaque formation sont fournies dans la fiche pédagogique. Le contenu des ateliers pratiques au champ sont fournis à titre indicatif et susceptibles de modifications, liées notamment à la météo et à l'évolution des cultures.



## Assurances

Chaque stagiaire devra avoir souscrit une assurance adaptée pour les activités pratiquées durant la formation. En cas de dommage corporel (non causé par un tiers) survenant durant la formation, y compris lors des activités pratiques proposées dans le cadre de la formation, c'est l'assurance maladie du stagiaire, ainsi que sa complémentaire santé s'il en dispose, qui le couvrent. Il existe d'autres types d'assurances auxquelles le stagiaire peut souscrire s'il le souhaite en complément.

Potagers & Compagnie déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de AVIVA. Cette assurance responsabilité civile couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti, causé à autrui (voir contrat d'assurance pour clause exacte).

Voici ce que nous vous suggérons d'apporter pour rendre votre formation plus agréable, en fonction de la saison et du sujet que vous avez choisi : vêtements chauds, imperméable, bottes de travail, gants de jardinage, chapeau, lunettes de soleil, couteau de poche et si possible un sécateur pouvant être porté dans un étui à la ceinture, chaussures de sécurité recommandées, à défaut chaussures montantes et robustes, bouteille d'eau et/ou gourde personnelle.

## Informatique et liberté – RGPD

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec les formations organisées, Potagers & Compagnie se conforme au règlement UE 2016 / 679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données – RGPD).

Les informations personnelles recueillies auprès d'un stagiaire sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des missions confiées au formateur et pour le respect des obligations légales s'imposant à lui. Le responsable du traitement des données au sein de la SARL Potagers & Compagnie est M. Julien VERT, gérant, 06.74.30.54.82, 580 chemin de Saint-Georges 83143 LE VAL, [julien.vert@potagers-compagnie.fr](mailto:julien.vert@potagers-compagnie.fr)

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du formateur, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du stagiaire ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6



janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, chaque stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données les concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'ils peuvent exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif d'identité valide. En cas de réclamation, le stagiaire peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

### **Litiges et réclamations**

En cas de litige ou de réclamation, le stagiaire s'adressera en priorité à Potagers & Compagnie pour obtenir une solution amiable. La personne en charge des réclamations au sein de Potagers & Compagnie est le responsable pédagogique : M. Julien VERT, 06.74.30.54.82, 580 chemin de Saint-Georges 83143 LE VAL, [julien.vert@potagers-compagnie.fr](mailto:julien.vert@potagers-compagnie.fr)

Potagers & Compagnie est installée en France de manière stable et durable pour exercer son activité. Aussi, les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à l'application du droit français, à l'exclusion des dispositions de la Convention de Vienne. Toute signature par le biais de la communication du numéro de carte bancaire et ratification des Conditions Générales de Vente vaut preuve d'engagement par le client. A défaut d'accord amiable, le client pourra engager une procédure devant le tribunal compétent du lieu du siège social de Potagers & Compagnie.

### **Règlement intérieur pour les formations organisées par Potagers & Compagnie à la ferme Saint-Georges**

L'inscription à une formation implique l'acceptation du règlement intérieur de Potagers & Compagnie. Les règles de vie suivantes ont pour objet de favoriser un séjour agréable pour tous et de bonnes conditions d'apprentissage.

#### Respect du site et des autres participants

- Le calme et la beauté du lieu sont l'affaire de tous : merci d'éviter toute pollution sonore (radio, usage intempestif de téléphone portable...), visuelle (affichage peu discret de marques publicitaires...) ou matérielle (déchets, mégots de cigarette...).
- Les horaires (début et fin des formations, cours, ateliers...) doivent être respectés.
- Il est interdit de fumer dans les bâtiments.



– Les locaux, bâtiments agricoles et espaces extérieurs doivent être laissés propres et rangés à l'issue du stage.

– L'abus d'alcool est prohibé, de même que la possession et l'usage de stupéfiants.

### Sécurité

– Lorsque la formation se déroule à la ferme Saint-Georges, les stagiaires sont tenus au respect des règles de sécurité et de santé au travail en vigueur chez Potagers & Compagnie. Lorsque la formation se déroule au sein d'une autre entité (entreprise, association, etc.), les règles et dispositions de cette entité concernant la santé et la sécurité sont applicables.

– La ferme Saint-Georges est un espace de production agricole bio, et non un espace de loisirs ; elle abrite différents équipements professionnels ainsi que des animaux. Il appartient à chacun de respecter les règles de sécurité élémentaires :

- pas de feu près des bâtiments, du foin, de la paille et sous les arbres...
- pas de flamme nue (bougie, encens...), ni cigarettes à l'intérieur des bâtiments et dans les parties boisées
- être vigilant aux abords des mares et de la rivière
- respecter les règles de bon sens en présence des animaux
- ne pas monter sur les engins agricoles et les outils anciens

– Utiliser de manière appropriée les outils, en particulier les outils tranchants, et respecter les consignes données par les formateurs. Les stagiaires ne sont pas autorisés à utiliser des outils à moteur (motoculteur, tronçonneuse...) et des engins agricoles.

– D'une manière générale, chaque stagiaire s'engage à pratiquer les activités proposées dans le respect de sa sécurité et de celle d'autrui, et à respecter les consignes de sécurité données par les formateurs.

### Santé et handicap

– Les activités proposées durant les formations sont adaptées à toute personne en bonne santé. Il n'y a pas de prérequis physique et il n'est pas demandé de certificat médical à l'inscription sauf mention contraire dans la fiche pédagogique. Il appartient à chaque stagiaire de juger si son état de santé lui permet ou non de participer à une formation. L'inscription sous-entend que l'état de santé du stagiaire ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale. D'éventuels problèmes de santé ou allergies alimentaires doivent être signalés aux organisateurs.

– En situation d'épidémie, les stagiaires sont tenus au respect des gestes barrières et des règles sanitaires édictées par les autorités.



– Nous sommes en capacité d’adapter nos prestations de formation aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter Potagers & Compagnie en amont de leur inscription, afin d’étudier les possibilités de leur accueil dans les meilleures conditions. Le référent handicap de Potagers & Compagnie est M. Julien VERT, 06.74.30.54.82, [julien.vert@potagers-compagnie.fr](mailto:julien.vert@potagers-compagnie.fr)

### Comportement

– En cas de problème sérieux entravant la bonne marche de la formation, Potagers & Compagnie se réserve le droit de renvoyer un stagiaire. Dans ce cas, les frais de formation seront remboursés au prorata des jours de formation non effectués, sans qu’il ne soit versé d’indemnité complémentaire.

### Confidentialité

– Dans le cas où le stagiaire se voit remettre un support de cours spécifique à Potagers & Compagnie, il est autorisé à l’utiliser pour son usage personnel uniquement ; ce support ne devra pas être diffusé, photocopié, mis à disposition sur internet ou publié, sauf autorisation expresse de Potagers & Compagnie.

### Droit à l’image

– Des images (photos ou films) peuvent être réalisées par Potagers & Compagnie, ou par une personne mandatée, durant les formations. Potagers & Compagnie se réserve le droit de publier ces images pour sa communication ou d’éventuelles publications. Dans le cas où un stagiaire ne souhaiterait pas figurer sur ces supports, il devra en informer expressément Potagers & Compagnie.

– Les stagiaires sont autorisés à réaliser des photos ou films durant les formations, pour un usage privé exclusivement. Toute diffusion ou publication de document réalisé à Potagers & Compagnie est soumise à autorisation écrite préalable. Les stagiaires sont aussi invités à solliciter l’accord des autres participants avant de réaliser des images.